

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....  
Arrondissement d'ORLÉANS

.....  
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....  
**COMMUNE  
DE  
CERCOTTES**  
45520

**ARRETE n°22/2025**  
Commune de Cercottes  
POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9,

**VU** la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Départemental et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière,

**VU** le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

**CONSIDERANT** les travaux de pose, de dépose et de maintenance des illuminations pour les fêtes de fin d'année qui doivent être réalisées, sur l'ensemble de la commune, par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (représenté par M. Yves DUBREUIL), sise 3 rue Gustave Eiffel – 45000 ORLEANS,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Durant la période des fêtes qui s'étendra du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES est autorisée à intervenir en demi-chaussée, selon les besoins du chantier, afin de poser puis de déposer les illuminations de Noël sur la commune (route Nationale et rues secondaires).

**Article 2** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux sauf pour la nacelle VL de l'entreprise et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3** : Les usagers piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé aux travaux.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 3 rue Gustave Eiffel 45000 ORLEANS qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 3 décembre 2025

Le Maire,  
Martial SAVOURE-LEJEUNE

